

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 février 2016

L'an deux mille seize, le dix-huit février, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le huit février deux mille seize se sont réunis en la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Pascal VECTEN, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Pascal VECTEN, Maire
Messieurs Pierre DELORME et Didier PETIT, Adjoints au Maire.
Messieurs Patrick EDON, Patrick FOUGERON et Christophe GUEVAER
Mesdames Clotilde DEFAYE, Justine FOUGERON, Anne GORENFLOS et Sophie VILLETTE
Conseillers Municipaux

Absente non représentée:

Madame Fanny PIERLOT

Secrétaire de séance :

Madame Anne GORENFLOS

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du Conseil Municipal de rajouter le point suivant à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

- Approbation du Procès-verbal de la séance du 19 novembre 2015.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

I) Lecture et approbation des Procès-verbaux des séances du 19 novembre 2015 et 17 décembre 2016

Monsieur le Maire procède à la lecture des procès-verbaux des séances du 19 novembre 2015 et 17 décembre 2016
Les Procès-Verbaux sont adoptés à l'unanimité.

II) : Orientation budgétaire

Les membres du Conseil Municipal examinent le Compte Administratif 2015, et vérifient que celui-ci correspond au Compte de Gestion de Madame la Trésorière.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil un budget prévisionnel pour l'année 2016, il rappelle que cette année encore les dotations de la commune vont baisser, et que celles versées par la Communauté de Communes ne seront pas reconduites.

III) Frais de représentation

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de voter des frais de représentation afin qu'il puisse se faire rembourser les dépenses qu'il engage pour la commune.

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2123-19 relatif aux indemnités de représentation du Maire,

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints au cours de la réunion du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014

CONSIDERANT que l'organe délibérant peut décider d'ouvrir des crédits pour assurer le remboursement de frais de représentation du Maire, ces frais correspondant aux dépenses engagées par le Maire et lui seul, à l'occasion de ses fonctions et dans l'intérêt de la commune,

CONSIDERANT que les frais de représentation doivent faire l'objet d'un vote du Conseil Municipal ouvrant les crédits nécessaires sous la forme d'une enveloppe globale, dans la limite de laquelle le Maire pourra se faire rembourser ses frais de représentation sur présentation des justificatifs afférents,

Sur le rapport de Monsieur Pascal VECTEN et sa proposition

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer des frais de représentation à Monsieur le Maire sous la forme d'une enveloppe maximum annuelle.

Fixe le montant de cette enveloppe maximum annuelle versée à Monsieur le Maire à **2000.00€**

DIT que les frais de représentation de Monsieur le Maire lui seront remboursés dans la limite de cette enveloppe annuelle, sur présentation de justificatifs correspondants et sur présentation d'un état de frais

DIT que cette enveloppe maximum annuelle sera inscrite au budget de la commune.

IV) Liste électorale 2016

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal une liste de personnes qui n'habitent plus sur la commune mais qui sont toujours inscrites sur les listes électorales.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal qu'un avis de radiation soit envoyé à chaque personne de la liste en leur laissant la possibilité de demander leur maintien sur la liste électorale de Plessis l'Evêque, ou de s'inscrire sur la liste de la commune de leur nouveau domicile.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.

V) Réduction des frais d'électricité communale

Afin de faire baisser les frais d'éclairage public Monsieur le Maire propose de couper l'éclairage une partie de la nuit.

Plusieurs propositions sont faites : éteindre l'éclairage de l'église, éteindre l'éclairage public la nuit et que les horaires soient différents le week-end et la semaine, ou bien éteindre un candélabre sur deux.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal proposent de faire un essai, et d'en informer les habitants.

VI) Questions et information diverses

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que si les terrains de Mr et Mme COURTECUISSÉ sont vendus, il faut prévoir l'aménagement des réseaux et de la voirie sur cette partie du Chemin du Vieux Pressoir, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'instaurer une participation pour l'aménagement des réseaux et de la voirie.
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la société VEOLIA a remboursé le trop perçu de la facture d'eau de la Mairie par chèque. Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du Conseil Municipal d'encaisser le chèque de la société VEOLIA pour un montant de 82.61€. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil acceptent à l'unanimité.
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que depuis le 1^{er} janvier 2016, il ne reste plus que 20 communes, dans la Communauté de Communes Plaines et Monts de France. La Communauté de Communes a désormais une taille plus humaine, mais avec des moyens financiers très restreints.
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que les actes de vente pour les parcelles alignées ont été signés le 12 février 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant posée
la séance est levée à 20h10.